[illegible] Il en a été de même pour le cheval allé chez le vétérinaire pour y être passé l'H[illegible] alors certain que le marchand comptait le [illegible] de voir pour le cheval [illegible] Il en a été de même pour plusieurs des vétérinaires qui maintenant des ateliers de ferrure, et quand, par malheur, un cheval de la clientèle du marchand arrive, [illegible] de par la loi on d'être visité et passé par le vétérinaire, neuf fois sur dix il arrivera que ce dernier parviendra à convaincre le ferrure de ne pas ferrer le cheval, ou de ne plus ferrer que simplement passé. Nous aurions encore bien d'autres raisons à donner, mais nous nous contentons d'attirer de l'attention que vous voulez bien nous accorder. D'ailleurs ce que nous venons d'exposer suffira à démontrer, mais nous ne pouvons pas [illegible] aux protestations. Un mot encore et nous finissons : Nous sommes actuellement 147.000 marchands en France à protester contre un dangereux projet de loi ; nous supplions tous ceux qui, par le journal ou par la parole, ont quelque influence dans le pays, d'écouter nos réclamations et de contribuer à faire rejeter cette proposition mauvaise à tous les points de vue.

Croyez, monsieur, à notre bien vive reconnaissance.

Pour la Chambre syndicale des marchands ferrants du département du Nord et des départements limitrophes :

Président,
GORNY.
Rue de Tournai (Cour du Chaudron).

Secrétaire, BARNA, 298, rue Gambetta.

Trésorier, FONSERLE, Rue Mirabeau (Fives).

La suppression des Octrois

Que l'on soit ou non partisan de l'impôt sur le revenu, on doit reconnaître que la question fiscale occupe tout le monde et devient impérieuse. Il vu bien falloir la résoudre et la résoudre, dès lors, que le pays ne veut pas de solutions utopistes. Le Sénat examine avec sa lenteur habituelle la proposition adoptée par la Chambre supprimant les taxes d'octroi. Il est bon de rappeler que cette proposition votée dans la séance du 22 novembre 1895, avait des parties facultatives.

Aux termes de l'article 1er, les communes devaient supprimer leurs droits d'octroi sur les boissons hygiéniques, mais n'étaient pas obligées de supprimer les autres droits d'octroi. Elles pouvaient agir à leur guise et choisir elles-mêmes leur taxe de remplacement sous réserve de l'approbation législative. Toutefois, l'article 3 portait qu'à partir de la promulgation de la loi il ne pourrait plus être établi d'octroi. Constatons que l'ensemble de cette proposition avait été adopté à une majorité impossible. 458 voix contre 29, ce qui n'a pas engagé la Chambre haute à prendre une décision plus rapide et ne l'a pas empêché, sous prétexte de s'éclairer, d'ouvrir une enquête dans laquelle les représentants des principales communes de France sont venus exprimer des opinions assez contradictoires. Cette enquête nous a appris que le Parisien acquitte une redevance de 65 francs à l'octroi; le Rouennais, 40 fr.; le Marseillais et le Lyonnais, 35 fr. chacun par an. Comme conséquence, dans notre pays, riche, si fertile, où les moyens de communication abondent, l'élan des transactions, est arrêté par les barrières placées à l'entrée des grandes centres.

Où compte en France 1.500 octrois ayant produit, en 1892, une somme totale de 312.856.187,f, brut. Pour Paris la recette annuelle est de plus de 150 millions.

Quel est le principal obstacle à la suppression des octrois ? Pourquoi des personnages qui reconnaissent l'injustice de ce mode de perception de l'impôt se montrent-ils si hésitants ?...

C'est qu'ils ne voient pas d'autre moyen de supporter les charges, remboursement ou paiement des intérêts des emprunts faits par les communes qui a quintuplé en moins de trente ans.

Pour les communes comme pour l'Etat des économies seraient nécessaires et cet acheminement, à la suppression des octrois pourrait être évidemment considéré comme le meilleur.

Il serait surtout préférable au projet qu'étudie le Conseil municipal de Lyon et qui supprimant l'octroi, le remplace par les taxes suivantes : 1° Taxe sur la propriété bâtie ; 2° Taxe sur la propriété non bâtie ; 3° Taxe sur les loyers d'habitation ; 4° Taxe sur les locaux de commerce et d'industrie ; 5° Taxe sur les droits de succession ; 6° Taxe sur les débits, cafés, restaurants, hôtels, etc.; 7° Taxes sur l'alcool; 8° Taxes sur les marchés couverts; 9° Taxes sur les chevaux et écuries; 10° Taxes sur les constructions et entretiens d'immeubles; 11° Divers autres taxes.

Ce projet dénonce un rendement de onze millions, chiffre à peu près équivalent aux produits de l'octroi, mais il s'agit de savoir si la population lyonnaise, en présence des vexations futures, n'aime pas tout autant subir la situation actuelle si pénible qu'elle soit !...

T. H.

Dernière Heure

Grand incendie en Angleterre

Trente blessés

Londres, 9 mai. — La nuit dernière un incendie qui a causé pour 700.000 fr. de dégâts a éclaté dans une draperie à Lisson-Grove. Une grille sur laquelle étaient montées un grand nombre de curieux s'est abattue sous la pression de la foule. Trente personnes, ont été blessées. Plusieurs ont été transportées à l'hôpital avec des jambes brisées.

Les Elections municipales

Paris, 9 mai. — Ce matin, au conseil des ministres, le ministre de l'intérieur a communiqué les résultats connus des élections municipales.

Dans 3.426 communes, chefs-lieux de canton, 2.063 ont dès à présent une majorité constituée : 13 ont une majorité socialiste, 29 ont une majorité radicale-socialiste, 365 ont une majorité radicale, 1.369 ont une majorité républicaine, 52 ont une majorité de ralliés, 335 ont une majorité conservatrice.

Tentative de suicide d'une jeune fille

Paris, 9 mai. — Depuis quelques mois la famille Morel était venu habiter un petit logement au 2e étage de la maison n° 4 de la rue Lamartine. Cette famille se composait des parents et de deux jeunes filles de 19 et 17 ans.

La plus jeune, Alice, était employée chez un marchand de gibiers et volailles de la rue Lamartine. Toute cette famille semblait heureuse et rien ne faisait prévoir l'horrible événement qui s'est passé aujourd'hui.

Ce soir vers 9 heures 1/2, la fenêtre du logement s'ouvrait violemment et la jeune Alice sautait l'appui de la fenêtre et venait s'abîmer sur le rebord du trottoir de la rue.

En même temps, la scène aussi se précipitait dans la chambre où les parents, pour aller relever sa sœur, tombait accidentellement, mais sans se faire grand mal.

Sur le moment, on crut à un double suicide des deux.

Il n'en est heureusement rien. Alice Morel fut transportée dans une pharmacie du voisinage. Son état est excessivement grave.

Elle a été transportée à l'hôpital Saint-Louis. On ne peut guère expliquer les raisons de ce suicide.

La mère de la jeune fille s'est empressée toutefois de fouiller les poches de sa fille et en a extrait une lettre qu'elle a déchirée. Elle a également fait disparaître un papier que la jeune désespérée avait laissé, avant de mettre son funeste projet à exécution, sur la cheminée de sa chambre.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

A la filature Mille

La grève des fileurs de l'établissement de Mme veuve Mille et fils n'est terminée hier matin. Tous les grévistes ont repris le travail aux anciennes conditions.

A TOURCOING

La journée d'hier a été marquée par la réponse du travail chez M. Duvillier-Motte, où sur ies 7 ateliers en grève, 16 sont rentrés avec une augmentation de un centime qui leur est accordée par le fileur.

A l'établissement Bayard-Parent, rue Fin de la Guerre où 340 tisserands chômaient vendredi, il y en a quelques-uns qui ont repris le travail.

Par contre, grève complète à l'atelier de la rue Desurmont.

Les grévistes du tissage Toulemonde, boulevard Gambetta, n'étaient plus, hier, qu'au nombre de 200.

Le travail, très certainement, sera repris mardi.

Rien de changé dans les autres maisons.

Chez M. Dérôme, filature de coton, rue de la Latte, 45 rattacheurs sur 23 et 9 bacleurs sur 12 se sont mis hier en grève, demandant une augmentation de salaire.

LE SPORT

SPORT HIPPIQUE

Concours hippique

En raison des courses qui ont lieu à Lille le dimanche 19 mai, le Comité de la Société hippique française a décidé que le concours hippique de Lille, qui commence le même jour, fermerait ses portes pendant l'après-midi de dimanche, afin de ne pas nuire à la réunion des courses.

Dans la matinée, le jury procédera à la réception des chevaux du concours.

Les élections municipales

LILLE

La réunion de l'Hippodrome

La réunion organisée par le parti ouvrier et la Fédération des Cercles avait amené, hier soir, à l'Hippodrome, une foule qu'on peut évaluer à 7000 personnes. Il résulte d'une enquête croisée, quelques places vides, derrière l'estrade.

La réunion a été d'un calme absolu.

La réunion avait lieu sous la présidence de M. Carrette, maire de Roubaix, assisté de tout son conseil municipal.

Par acclamations, on décide de placer la réunion sous la présidence d'honneur de M. Jules Guesde, député de Roubaix.

Les orateurs suivants prennent ensuite la parole, dans cet ordre : MM. Ghesquière, Sever, Chauvin, Sembat et Delesalle.

Discours de M. Ghesquière

M. Ghesquière, dans un beau discours, explique que si le pouvoir bourgeois aux mains de la réaction cléricale, nous surissons l'inquisition rétablie, la pression patronale s'exerçant d'une façon révoltante.

On recrutait le prêtre dans les facultés, le prêtre dans les écoles, le prêtre dans les usines, le prêtre dans la famille ouvrière. Il faut éviter le retour d'une pareille honte.

Pour cela, M. Ghesquière fait appel à tous les vrais républicains en faveur de la liste républicaine et socialiste.

Discours de M. Sever

M. Sever, député de Lille, lui succède à la tribune.

L'orateur, en quelques mots, justifie sa conduite et celle de ses amis. *Ils ont tendu franchement, loyalement la main au parti ouvrier,* par ce que de cette alliance seule pouvait venir une victoire républicaine et l'écrasement des forces cléricales.

Faisant allusion à une affiche tricolore de M. *Elbé, apposée le les murs dans la journée de* samedi et qui le prend à partie, le colonel Sever déclare qu'il n'a pas besoin, lui ancien soldat, de protester de son amour pour le drapeau tricolore lequel est aussi connu.

Il rappelle aux ouvriers le droit de se grouper autour du drapeau rouge, considéré comme signe de ralliement, comme drapeau des revendications sociales.

Il dénonce le parti clérical et espoir que les 29.000 électeurs qui se sont affirmés dimanche dernier sur les différentes listes républicaines, se réveillent en masse pour forcer, sur scrutin de ballottage les candidats de la réaction.

Discours de M. Chauvin

M. Chauvin, député de Paris, monte à la tribune.

L'orateur fait le procès de la liste de l'Union républicaine lilloise. Ce sont ces gens-là dit-il, qui à la Chambre ont pour chefs les de Mackau, les de la Rochefoucauld, la fine fleur de la réaction.

Ce sont ceux-là qui ont incessamment combattu et enfin jeté à bas le ministère Bourgeois, parce que ce ministère voulait sincèrement les réformes démocratiques depuis si longtemps promises.

Ce sont ces gens-là qui soutiennent le ministère réactionnaire Méline, serviteur du Sénat, cette émanation du suffrage restreint.

Les Lillois, les citoyens de la capitale du Nord, voudront-ils rester solidaires de la démocratie ? alors que dans la région l'idée républicaine-socialiste a si brillamment triomphé à Calais, à Boulogne et en France dans des centaines de villes.

Cela n'est pas possible et les 7.000 électeurs qui ont voté pour la liste du *Progrès du Nord*, voteront en masse dimanche prochain pour leur nuance, pour la seule liste véritablement républicaine, la liste du Parti ouvrier et de la Fédération des cercles.

Le scrutin du 10 mai sera l'écrasement définitif de la réaction à Lille, et les électeurs sauveront le triomphe de la démocratie aux cris de : A bas les cléricaux ! A bas le Sénat ! Vive la République sociale !

Discours de M. Sembat

Le président donne ensuite la parole à M. Marcel Sembat, député de Paris.

Le député de Montmartre prononce un énergique réquisitoire contre les cléricaux, qui, sans nécessité, se sont, sur un mot d'ordre du Pape Léon XIII, ralliés à la République.

M. Sembat rappelle les tiers des privilégiés de l'ancien régime, qui prétendent aujourd'hui s'ériger en défenseurs des conquêtes de la Révolution, qui précisément a supprimé leurs privilèges. Les gens du Sénat en sont la preuve.

On a pu les voir à l'œuvre après 1848.

Les ouvriers eurent le tort de se laisser prendre à leurs belles paroles. La République fut confisquée.

Sous l'empire, après l'anéantissement de toutes les libertés, il fit de bon ton de jouer au libre-penseur du même ordre. Mais après la poussée populaire de la Commune, on trouva que le jeu était dangereux. Vous connaissez la suite.

Aujourd'hui, la République est plus solidement assise que jamais. Il a fallu se résigner à l'accepter du bout des lèvres. Le vieux Chauvinisme, qui, en 1870, faisait battre à coeur qui, par patriotisme sans doute, avaient fait couler le sang français au profit du pouvoir temporel des papes.

« Soyez républicains, et quand vous aurez adopté cette étiquette, ne pourrez-vous, comme les autres vous emparer des pouvoirs publics ? » Telle fois maîtres des pouvoirs publics que feraient ces bons apôtres, ces bons républicains ? Cela se devine aisément ; l'étiquette serait vite décollée, et sans tarder on appellerait à la rescousse un général de l'Empire ou Bonaparte en lui criant : « Viens donc mater tous ces républicains là. »

Voilà les gens qui cherchent à vous amorcer par de belles promesses. Ce sont eux qui étaient de cœur avec le Sénat complotant contre le ministère Bourgeois-Doumer.

Ce sont eux qui entendaient à Auteuil une bande de gommeux, de rastaquoères et de filles publiques crier vive le Sénat, prétendant reconnaître la voix du peuple !

Vous leur prouverez que vous voulez à toute force des élus républicains et que la démocratie réprouve les réactionnaires du Sénat et du ministère Méline.

Les élections à Lille ont une importance capitale.

Elles donneront pour ainsi dire la note générale des élections en France. Il faut qu'elles soient une réponse éclatante aux allégations mensongères du *Temps* et du *Siècle*, il faut qu'elles consacrent définitivement le triomphe de la démocratie et de la République.

Discours de M. Delesalle

M. Delesalle vient ensuite signaler les fausses listes qui circulent.

Il lit ensuite un ordre du jour approuvant l'attitude du parti ouvrier et invitant les électeurs à s'unir pour faire triompher la liste républicaine et socialiste.

Cet ordre du jour est adopté, puis M. Carrette lève la séance.

La sortie s'est effectuée sans incident et dans le plus grand calme.

Arrondissement de Lille

A WASQUEHAL

Le Comité républicain progressiste s'est réuni vendredi soir, à la Planche-au-Riet, sous la présidence de M. Daniel-Leveugle.

Le secrétaire donne lecture de la circulaire *distribuée dans la journée, par le comité socialiste.* Il fait d'abord justice des accusations d'hypocrisie et de mensonge portées contre le parti républicain ; il démontre ensuite concernant la majorité de 401 voix accordées dimanche dernier aux listes républicaines, qu'en prenant pour base le nombre de voix obtenues par le premier en tête de chaque liste, on arrive à un résultat tout à coté de la réalité.

Il n'est que le comité socialiste qui ne peut se faire aucune illusion sur le sort qui lui est réservé le 10 mai, veuille quand même et contre toutes les traditions présenter une nouvelle liste de candidats. Il espère que les ouvriers comprendront qu'ils ont tout intérêt à voter dimanche pour la liste progressiste et ouvrière.

Il donne lecture de la circulaire suivante qu'il se propose de faire distribuer aux électeurs.

Aux Electeurs républicains et ouvriers de Wasquehal

La majorité républicaine, que vous nous avez donnée dimanche dernier, nous fait un devoir de maintenir haut et ferme le drapeau de la République.

Nous comprenons la liberté, autrement que ceux qui reçoivent le mot d'ordre de Paris ou de Lyon et nous réclamons le droit, pour tous les citoyens de Wasquehal, de faire eux-mêmes leurs Elections municipales et de choisir les plus dignes et les plus capables, pour gérer les affaires communales.

On comprend que lorsqu'il s'agit d'élire un député ou un conseiller général, les délégués de chaque parti d'un canton se réunissent et prennent ensemble les mesures nécessaires pour faire triompher leur candidat ; ce n'est pas le cas pour les Elections Municipales.

Les socialistes, avant le premier tour, ont exigé douze sièges pour faire l'union et ils n'ont pu trouver que neuf candidats à présenter à vos suffrages.

Aujourd'hui, le scrutin du 3 Mai leur a donné à peine le cinquième des électeurs et ils veulent huit sièges, c'est-à-dire tous leurs candidats, sauf un.

Electeurs,

Voulez-vous l'explication de ces exigences inadmissibles et calculées pour faire échouer toute union entre les républicains.

Oh ! c'est bien simple. Le résultat inévitable sera d'assurer le triomphe de la réaction, et, dans quatre ans, il sera bien plus facile de réunir sous le drapeau rouge collectiviste, tous les républicains écœurés de la domination cléricale que de combattre les Progressistes à qui on n'aura rien à reprocher, puisqu'ils auront fait pour les intérêts ouvriers, autant et peut-être plus que les Collectivistes à Croix et à Roubaix.

Républicains et ouvriers,

Dans ces conditions, votez pour la liste socialiste c'est faire passer tous les cléricaux.

Vous ne le ferez pas, et dans quatre ans, vous nous aurez ouvrez au poste de combat que vous nous aurez confié.

Vive la République Progressiste !

Des applaudissements répétés éclatent à plusieurs reprises pendant cette lecture. Un ordre du jour, approuvant l'attitude du parti ouvrier, et invitant les électeurs à s'unir pour faire triompher la liste républicaine et socialiste.

M. Levengle remercie les électeurs d'être venus si nombreux à la réunion (surtout que c'est rudement loin de la place de Wasquehal) et, en terminant, exprime toute sa confiance dans le résultat du scrutin du 10 mai. la séance est levée aux cris de : Vive la République progressiste !

Candidats républicains progressistes et ouvriers

1. Delourme Victor, conseiller sortant; 2. Courier Jules, conseiller sortant; 3. Spriet Augustin, conseiller sortant ; 4. Delaillieur Napoléon, conseiller sortant; 5. Selosse Jean-Baptiste, conseiller sortant; 6. Detailleur Louis, conseiller sortant; 7. Leveugle Daniel, conseiller sortant; 8. Bailly-Nivesse, conseiller sortant; 9. Vignier Auguste, conseiller sortant; 10. Wattel Henri, conseiller sortant ; 11. Frachomme, boulanger ; 12. Denys Julien, mécanicien ; 13. Foreau Auguste, commerçant ; 14. Hermant Jules (père) courrier ; 15. Hermant Léon, boucher ; 16. Lejeune-Mullier, représentant ; 17. Jovenaux Jean-Baptiste, entrepreneur ; 18. Ployart Louis, cabaretier; 19. Verceyssen Louis, couturier ; 20. Brisse Jules, cultivateur-brasseur ; 21. Mathieu Adolphe, échantillonneur ; 22. Pollet Louis, horticulteur ; 23. Decottignies Floris, employé.

Mouvaux. — Dans la liste des candidats républicains chez aux élections municipales du 3 mai, nous avons omis de citer MM. Auguste Lecroart, qui a obtenu 357 voix, et Alphonse Derain, dit l'Empereur, qui est élu avec 339 voix.

Ascq. — Les élections de dimanche dernier ont donné une majorité aux réactionnaires, mais trois conseillers ont été ballottés.

Les républicains élus, tout en remerciant les électeurs de la confiance qu'ils ont bien voulu leur accorder, recommandent à leurs suffrages les trois candidats de la liste républicaine, qui sont des hommes honnêtes, indépendants et capables de défendre les intérêts de tous.

Notre Conseil municipal s'est toujours tenu jusqu'à ce jour, sur les promesses qu'il nous avait faites, et sur les bévues de l'administration qui l'a précédé.

Il est dans l'intérêt de tous, de ne pas laisser retomber dans les abus du passé, dont nous avons tous constaté, en dépit des contributions toujours croissantes, le gaspillage et le désordre, le gaspillage de l'administration qui a précédé notre dernier Conseil.

Nous avons tous été frappés de son incurie.

Nous avons tous vu avec douleur, l'ingénuité dans de ruineuses prodigalités, la prospérité de la commune.

Il y a 4 ans, le docteur Delebarre, réactionnaire furieux d'avoir remporté une veste aux *élections municipales, augmenta le prix de ses* visites chez les pauvres.

Aujourd'hui qu'il est élu, les malheureux seraient très heureux de savoir si M. Delebarre va remettre ses visites aux prix anciens.

Chronique Locale

ROUBAIX

Contributions des Cercles et lieux de réunion où se paient des cotisations

Le Maire de la ville de Roubaix,

Donne avis que lesdits rôles, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

Tout contribuable qui se croire surtaxé adressera au Préfet, dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sa demande en décharge ou réduction. Il y joindra la quittance des termes échus de sa cotisation, sans pouvoir, sous prétexte de réclamation, différer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les trois mois qui suivront la réclamation, et dans lesquels ils devra être jugée définitivement (Loi du 21 avril 1832, art. 28).

Ne sont point assujetties aux droits de timbre les réclamations ayant pour objet une cote moindre de 30 francs. (idem).

Les demandes en remise ou modération doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent les faits qui y donnent lieu.

Statistique sanitaire du mois d'Avril

Pendant le mois dernier le nombre des naissances s'est élevé à 365, et celui des décès à 255, auquel nous devons ajouter 43 morts-nés. Il a été célébré de la manière restardate de 312 mariages et pas un seul divorce n'a été prononcé. Les naissances se répartissent comme suit : 307 enfants légitimes et 58 morts-nés, et 9 légitimes et 4 illégitimes.

Les 245 décès provienent de causes multiples que nous allons énumérer ; disons toutefois que la fièvre typhoïde, le typhus, la variole, la scarlatine, la paralysie, les maladies cholériformes et le choléra asiatique n'ont fait aucune victime.

La mortalité a 25 cas de-mort à son actif ; 6 enfants de moins de 1 an, et 19 de 1 à 5 ans. Il a été fait 3 victimes : 2 âgées de moins de 1 an et 1 plus de 60 ans. Le terrible croup a enlevé 3 enfants de 1 à 5 ans et 1 de plus de cinq ans.

La phtisie pulmonaire a fait 35 victimes : 1 de moins de 1 an, 2 de 20 à 30 ans et 4 de 40 à 50 ans. La méningite a été plus clémente et ne nous donne que 4 morts, 1 de moins de cinq ans, 2 de 5 à 10 ans et 1 de 50 à 60 ans. Les autres tuberculoses ont causé 4 décès compris entre 1 et 30 ans.

Les cancers ont fait 5 victimes parmi les personnes âgées de 40 à 60 ans, et les méningites simples nous donnent 4 morts parmi les enfants au-dessous de cinq ans. Les congestions et hémorrhagies cérébrales ont atteint les personnes de 40 à 50 ans et causé 3 victimes, et 2 ramollissement cérébral, celles de 40 à 60 ans en occasionnant deux décès. Le cœur, cet organe si sensible, a causé 3 décès : 1 de 20 à 30 ans, 1 de 40 à 50 ans et 1 de 60 et au-dessus.

Les bronchites aiguës ont surtout éprouvé l'enfance. C'est ainsi que sur 19 morts, 10 sont âgés de moins de 1 an, et 9 de 1 à 5 ans. Celles chroniques fournissent 17 décès ; 4 de 1 à 5 ans; 1 de 5 à 40 ans; 2 de 20 à 30 ans; 5 de 40 à 50 ans et 5 de 60 ans et au-dessus. La bronchopneumonie a fait 27 victimes ; 6 de moins de 1 an ; 14 de moins de 5 ans ; de 20 à 30 ans ; 1 de 40 à 50 ans et 5 au-dessus de 50 ans.

La diarrhée a fauché les enfants. Sur 21 victimes, on en compte 14 de moins de 1 an ; 6 de 1 à 5 ans et 1 de 40 à 50 ans. La fièvre puerpérale n'est contentée d'une victime âgée de plus 20 ans, mais la débilité congénitale a fourni 12 décès d'enfants âgés de moins de 1 an.

La sénilité a frappé 3 personnes au-dessus de 60 ans. Les suicides n'ont causé que deux morts ; celle d'une personne de plus de 20 ans et celle d'une autre âgée de plus de 40 ans. Les autres morts violentes se chiffrent par sept; 2, de 1 à 5 ans ; 3, de 20 à 30 ans ; 1 de 40 à 50 ans. Les causes de mort non déterminées ont donné 41 victimes.

Comme on peut le voir par ce rapide exposé, le péritonite arrive en dernier lieu avec 1 victime et parmi les causes de mort déterminées. La pneumonie arrive en tête avec 27 cas de mort.

Eglise réformée

Aujourd'hui, de onze heures 3/4 à une heure, les électeurs de l'Eglise réformée de Roubaix,

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 11

LE TOURBILLON

PAR

Jules de Gastyne

« Approchez, monsieur Rigaux, n'ayez pas peur... Nous savons quel brave et honnête homme vous faites... C'est même à cette honnêteté si hautement reconnue que votre fille a dû de n'être pas inquiétée plus tôt... Vous avez affirmé si hautement son innocence que nous n'avons pas osé, mettre en doute votre parole. D'ailleurs les renseignements sur Mme Trézille étaient excellents.

« C'est la plus honnête... C'est la meilleure des filles... bégère modèle... Vous l'avez en grande conviction, sans même paraître comprendre ce qu'il disait, l'infortuné sous-chef.

Le juge d'instruction ne parut pas prendre garde à cette interruption.

— Malheureusement, poursuivit-il, des faits graves sont venus modifier cette heureuse impression.

Rigaux regarde le juge de son œil hébété.

— Des faits graves ! Quels faits ? Il ne savait pas.

— Et vous-même, continua le magistrat en entamant ses yeux percants dans ceux du malheureux père, peut-être vous-même n'attesteriez vous pas aussi fermement son innocence ?

Le complot fut terrassé.

Il voulut parler.

Du geste, le magistrat lui imposa silence.

— En présence du scandale causé hier par Mme Trézille, reprit-il, tout est admissible... Une femme mariée depuis quelques mois à peine et qui trompe son mari.

Rigaux se leva d'une pièce.

— Et qui, monsieur! protesta-t-il, la main levée.

— Quoi? dit le juge. Fair narquois. Vous ne savez donc pas ce qui s'est passé hier chez vous ?

— Chez moi ? fit Rigaux, les yeux hagards.

— Chez vous... hier... à deux heures... votre fille a été surprise avec un amant.

Le sous-chef poussa un cri.

— Un amant, Berthe! Infamie! Elle adore son mari.

— C'est son mari qui l'a surprise. Il y a eu tout un drame. Des coups de revolver tirés. Vous n'avez rien su de tout cela ?

— Rien, monsieur le juge.

— M. Trézille doit s'être battu ce matin avec son rival.

Rigaux se laissa retomber sur son siège, écrasé en murmurant :

— Berthe un amant!

Puis il dit :

— Oh ! oui, monsieur, alors tout est possible !

Il il resta dans un état d'accablement tel qu'il semblait étranger à tout ce qui se passait autour de lui.

Il entendit cependant le juge d'instruction murmurer :

— C'est de la vie de dissipation dans laquelle son mari a jeté cette jeune femme habituée à la vie obscure et simple, qui l'a perdue.

Le sous-chef pensa :

— Oh ! oui, je l'avais toujours dit.

Il retomba dans son écrasement.

— Tout cela avait été dit sur un ton familier de causerie. L'interrogatoire n'était pas commencé.

Le magistrat fit un signe à son greffier, qui se tordait pas de voir le malheureux employé dont le désespoir le touchait de se tenir prêt à écrire... Rigaux s'adressant à Rigaux :

— Eh ! bien, la défendriez-vous encore votre fille... la défendriez-vous avec cette chaleur ?

Le vieillard ne répondit pas.

— Vous croyez comme nous, n'est-ce pas, poursuivit le juge, qu'elle peut être coupable ?

Le père leva au ciel des bras qu'il tordait.

— Je puis pourtant pas, mon Dieu, moi son père, l'accuser et la condamner.

Puis, levant vers le magistrat des yeux remplis de larmes, la poitrine déchirée par les sanglots, il ajouta :

— C'est ma fille, monsieur. Si vous saviez comme je l'ai aimée !... comme elle était jolie et bonne, étant toute petite. Si je vous rappelais...

Et la vision de l'enfant passant tout à coup devant les yeux de l'infortuné père, vision, radieuse et pure, toute pleine de lumière et de grâce :

— Non, non, s'écria-t-il, ce n'est pas possible! On ne peut pas me l'avoir changée ainsi !

Ce fut le dernier acte de protestation du malheureux.

Le magistrat, plus ému qu'il ne voulait le laisser voir, essaya de le calmer, le prit par la douceur.

— Si vous saviez, disait le pauvre vieillard, quelles leçons, quels exemples...

— Oui, interrompit le magistrat, vous vous avez bien élevée, et qu'il n'y a pas de votre faute.

— Et sa pauvre mère ?

— C'est à ce propos, dit le juge, à vous, que tout le monde estime, qu'elle devra l'indulgence que le tribunal montrera certainement.

Mais pour cela il faut tout me dire, tout avouer...

— Mais, monsieur, s'écria le sous-chef, que voulez-vous que je vous dise, que je vous avoue ? Je ne sais rien, rien. Je ne puis pas vous dire que ma fille est une empoisonneuse. Je ne le sais pas. Je ne le crois pas encore.

— Dites-moi pourquoi vous avez tout à coup cessé de la voir ?

— Cessé de la voir ?

— Or vous n'en pas vu chez elle depuis longtemps.

— Je faisais tâche dans le milieu luxueux de son mari. Mais elle venait chez moi.

— Chez vous ? Combien de fois y est-elle allée ?

— Je ne sais pas. moi. Je n'ai pas compté... Jamais autant que je l'aurais voulu. J'aurais voulu ne jamais la quitter...

— On eût dit dans ces derniers temps que vous la fuyiez.

— Moi ? se récria le pauvre père, fuir ma fille ?

— Deux fois vous vous êtes enfui de chez elle brusquement en vous voyant.

Rigaux regarde le juge comme il eût regardé le diable... avec les mêmes yeux effarés.

Comment savait-il ?

— Est-ce vrai ? poursuivit le magistrat... est-ce vrai, dites ?...

Un tremblement convulsif agita le sous-chef.

— Monsieur, balbutia-t-il.

— Vous avez lui la maison des Trézille, dit le juge d'une voix effrayante, parce que vous avez vu l'oncle Trézille décharné, mourant. Vous avez vu il mourir de sa tombe, venir accuser votre fille de le tuer.

Rigaux pousse un cri affreux.

— Vous êtes parti une seconde fois comme un voleur, continua le magistrat, quand la nièce de l'oncle Trézille est venue vous apprendre que le petit Edgar, l'enfant que vous avez recueilli depuis, mourait de la même façon que son oncle Est-ce vrai tout cela ? Est-ce vrai ?

L'employé tomba le visage contre terre.

— Grâce! bégaya-t-il.

— Vous avouez, demanda le juge, vous avouez que tout cela est vrai.... que votre fille ?...

— Epargnez-moi, monsieur, gémit le malheureux homme. Ayez pitié d'elle et de moi!

Il était à bout de force.

Le magistrat jugea qu'il aurait de la cruauté à pousser plus loin l'interrogatoire.

— Relevez-vous, dit-il.

Il fit quelque mouvement pour venir aider le malheureux à se soutenir. Ensuite, il lui présenta un papier que le greffier lui avait remis.

— Signez, lui dit-il.

Rigaux parut recouvrer ses sens.

— Que je signe ?

— Votre interrogatoire.

Il prit machinalement la plume et signa.

Puis il courut vers la porte en criant.

— Mon Dieu ! Mon Dieu !

Le juge d'instruction commanda à Riquebois, qui se tenait près de la cheminée, d'accompagner chez lui le malheureux...

C'est à ce moment qu'on passa au magistrat le mot de Fernand Leroy, lui apprenant l'issue funeste du duel du Vésinet.

Il désirait à en instruire le malheureux père... Il se dit qu'il avait assez souffert., et il le laissa partir...

Riquebois commença Rigaux plus mort que vif rue de la Chine. Les journaux du soir commencaient à être mis en vente. Les cris : *Arrestation de Mme Trézille... l'empoisonnement de la rue Alphonse-de-Neuville*, arrivaient jusqu'à ses oreilles... à travers les portières de la voiture...

C'était autant de coups de poignard qu'il recevait et qui déchiraient toute sa chair.

Il se jeta dans les bras de l'inspecteur et murmura :

— Mon Dieu ! Mon Dieu ! que je voudrais mourir !

Aimable Riquebois commençait à regretter ce qu'il avait fait, d'autant plus que des doutes, bien fâcheux encore, lui étaient venus. L'attitude de Berthe pendant le trajet de la rue de la Chine au Dépôt l'avait frappé. La jeune femme ne paraissait pas se douter le moins du monde de l'accusation qui pesait sur elle. Elle se croyait emprisonnée en vertu d'une plainte déposée par son mari : Il y avait tant de sincérité et de candeur dans ses regards qu'on ne pouvait douter de sa parole.

Et Riquebois s'était dit, après l'avoir entendue :

— On elle est bien forte ou je viens de faire une boulette !

Ne sachant rien de ce qui était passé, chez le juge d'instruction, ignorant les aveux faits par le malheureux Rigaux, il avait pu parler par changer d'idée. Et il avait la tête pleine de projets pour réparer ce qu'il appelait sa boulette, si réellement il en commettait.

Il n'avait pas parlé au juge d'instruction du papier trouvé entre les mains crispées de l'infortuné Mme Trézille. Il voulait faire d'abord cette sorte de perquisition.

Quand la voiture qui portait le sous-chef et l'*inspecteur s'arrêta rue de la Chine, Annabie* Riquebois fut obligé d'emporter dans ses bras le malheureux père Rigaux qui ne pouvait pas porter plus porter. Aidé de la femme de ménage qui était restée pour garder Edgard et qui accourait en pleurant à la nouvelle qui il disposa le père de Berthe sur son lit où quelques heures après devait le trouver *Fernand Leroy*,

III

M. Rigaux avait eu, après le départ de l'agent, une syncope qui avait duré une grande heure, puis, quand il était revenu à lui, il était si abattu, si faible, que la servante était qui allait mourir. Il demanda ce qu'il y avait en la veille chez lui.

(A suivre).